-----

Département de la Vendée

-----

Arrondissement de Fontenay le Comte



Envoyé en préfecture le 20/12/2022 Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID: 085-218501823-20221212-CM12122022\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 12 décembre 2022

N° CM12122022-01 CPG

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MARCHAND, 1er Adjoint.

Date de convocation : 6 décembre 2022 Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents: M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

## Excusés:

Mme M. DEVANNEProcuration àM JC MARCHANDM C. PELLETIER" Mme MN FRADINMme E. BILLEAUD" Mme N. FIORIMme M. LERAY" M A. PERROTIN

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

Secrétaire : Mme L. AVOINE

\_\_\_\_\_

## **OBJET: PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM050901 du 5 septembre 2016, fixant pour la première fois la participation des Communes pour le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) auquel elles sont rattachées, et ce sur la base d'un montant par classe ;

CONSIDERANT que le RASED est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

-	Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	7 classes
-	Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	4 classes
-	Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
-	Chavagnes-les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	2 classes
-	La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
-	Montournais	Ecole publique Georges Brassens	2 classes
-	Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	2 classes
-	Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	5 classes
-	Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	4 classes
-	Saint-Laurent-sur-Sèvre	Ecole publique Jean de la Fontaine	6 classes

CONSIDERANT que pour l'année scolaire 2022-2023, la Municipalité a été décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 1 800,00 €, répartis de la façon suivante :

- 500,00 € pour des dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives) ;
- 100,00 € pour des dépenses de fournitures pour travaux ;
- 450,00 € de temps d'agents pour travaux de réaménagement ;
- 400,00 € pour l'achat de livres, documents et matériels pédagogiques ;
- 350,00 € téléphone + forfait

CONSIDERANT que, pour l'année scolaire 2022-2023, la participation par classe demandée aux Communes serait donc de 1 800,00 € ÷ 40 classes, soit 45,00 € par classe ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 085-218501823-20221212-CM12122022\_01-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 45,00 € par classe pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CHARGE Madame le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED sur la base de ce même montant par classe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

> **Lydie AVOINE** Secrétaire de séance

Pour le Maire empêché Jean-Claude MARCHAND 1<sup>er</sup> Adjoint